

Il est temps que la loi reconnaisse le droit des travailleurs des plates-formes numériques d'être représentés

Collectif*, [lemonde.fr](https://www.lemonde.fr), 19 mai 2019

Un collectif d'acteurs et d'experts des mutations numériques propose, dans une tribune au Monde, l'ouverture d'un véritable dialogue social entre plates-formes et représentants élus des travailleurs ubérisés.



(cyclistes Deliveroo consultant leurs instructions, Saint-Ouen, juillet 2018, GERARD JULIEN / AFP)

Le droit de représentation et de négociation collective des travailleurs constitue un pilier de notre droit du travail et de notre modèle social. Il ne saurait souffrir d'exception. C'est pourquoi il est temps que la loi reconnaisse le droit des travailleurs des plates-formes numériques d'être représentés et de négocier avec les plates-formes auxquelles ils se connectent.

Alors qu'ils n'en sont pas salariés, les travailleurs de certaines plates-formes d'intermédiation, comme Uber ou Deliveroo, voient en effet leurs conditions de travail largement déterminées par les plates-formes, comme le contenu de la prestation, son prix et sa durée. C'est la raison pour laquelle la loi du 8 août 2016 a posé le principe d'une responsabilité sociale de ces plates-formes et a ouvert aux travailleurs le droit de se syndiquer et celui de faire grève sans sanction. Il n'y a, cependant, à ce jour aucun mécanisme de représentation ni de dialogue social.

Le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM), en débat à l'Assemblée nationale, doit être l'occasion d'introduire le principe d'un mécanisme de représentation et de dialogue social pour les travailleurs des plates-formes numériques, dont les modalités concrètes

seraient précisées à l'issue d'une concertation avec les acteurs concernés. L'enjeu est de créer les conditions d'un dialogue constructif, de mieux équilibrer les relations entre la plateforme et ses contributeurs, et de favoriser l'émergence progressive d'un modèle social conciliant le développement économique des plates-formes et le respect des droits et intérêts des travailleurs.

De fait, cette mesure répond à la demande de structuration des espaces de dialogue social exprimée tant par les travailleurs que par les plates-formes. Depuis deux ans, de nombreux débats et groupes de travail entre parties prenantes ont été organisés dans l'espace public, comme dans le cadre des Etats généraux des nouvelles régulations numériques, de l'Agora du travail en Ile-de-France, de plusieurs think tanks comme #Leplusimportant, la Fondation Jean-Jaurès, l'Acadi, ou des groupes de travail IGAS-France Stratégie-Sharers & Workers et avec la Confédération européenne des syndicats.

Transport et livraison

Plusieurs lignes de force se dégagent, qui montrent que le sujet est assez mature et cadré pour que le principe de ce dialogue social soit inscrit dans la loi et serve d'aiguillon aux acteurs afin que les concertations engagées aboutissent sur des accords et sur une mise en place effective d'un dialogue social formel et encadré par le droit.

Concrètement, comment organiser ce nouveau type de dialogue social ? Celui-ci doit tenir compte des spécificités qui caractérisent les relations contractuelles entre les plates-formes et les travailleurs qui y ont recours, notamment la multiplicité des donneurs d'ordre. Il importe aussi de s'adapter à la spécificité des acteurs : les plates-formes sont récentes, de nouveaux acteurs émergent en continu, y compris du côté des travailleurs. Difficile dans ces conditions d'aller chercher des critères de représentativité classiques.

Le secteur professionnel s'impose comme le niveau le plus pertinent. Les enjeux des métiers y sont partagés, l'échelle permet de contrôler d'éventuelles pratiques de concurrence déloyale et, au passage, la négociation encourt moins le risque de se cristalliser sur le sujet de la requalification en contrat de travail. Le cadre réglementaire du dialogue au sein de chaque plate-forme pourra intervenir dans un second temps.

Deux secteurs pourraient ainsi être concernés en première approche : celui des sociétés de transports de personnes avec chauffeur et celui des sociétés de livraison en véhicule à deux roues, qui *de facto* concentrent aujourd'hui l'essentiel des travailleurs concernés.

Les TPE pour modèle

Les modalités d'élection pourraient être proches de celles des élections professionnelles au sein des très petites entreprises (TPE) en acceptant toutefois une ancienneté assez courte pour les conditions d'éligibilité, et le principe de l'accord majoritaire s'appliquant pour la représentativité des signataires. même si d'autres modèles sont aussi bien sûr à envisager et à discuter.

Promouvoir, comme dans le cas des TPE, une dimension également territoriale du dialogue social permet de tenir compte de la diversité des situations locales. Au niveau départemental, on pourrait prendre appui sur les observatoires du dialogue social des TPE et au niveau régional sur les observatoires d'analyse et d'appui au dialogue social tripartite.

* Les signataires

Mathias Dufour, Florian Forestier, Nathalie Bassaler, Alexandra Laffitte, Laurent Darmon sont animateurs du groupe de réflexion #Leplusimportant

Odile Chagny, Christophe Teissier et Franck Bonot sont coanimateurs du réseau Sharers & Workers

Jérôme Giusti est avocat associé du cabinet Metalaw et codirecteur de l'observatoire Justice au sein de la Fondation Jean Jaurès

Jérémy Giniaux-Kats est avocat associé du cabinet Metalaw

Bernard Soulez est délégué général de l'Association des cadres et dirigeants pour le progrès social et économique (Acadi)

Jacques-François Marchandise est délégué général de la Fondation Internet nouvelle génération (Fing)

Benoît Thieulin, ancien président du Conseil national du numérique

Thierry Weil, chaire Futurs de l'industrie et du travail (Mines ParisTech)

Alain Vaucelle, auditeur de l'Institut national du travail de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP)

Jérémy Lamri, fondateur du Lab RH

Emmanuelle Barbara, avocat spécialisé en droit du travail

Thiébaud Weber, secrétaire confédéral de la Confédération européenne des syndicats

Ingrid Kandelman, associée, The Camp

Pascal Terrasse, expert en économie collaborative

Ivan Beraud, chef de projet RH dans une entreprise de logistique

Violaine Champetier de Ribes, e-entrepreneure numérique

Gilles Babinet, entrepreneur

Jérôme Pimot, coursier, co-fondateur du Collectif des livreurs autonomes de Paris (CLAP)

Hind Elidrissi, fondatrice et PDG de la plateforme Wemind.